

REPUBLIQUE



TOGOLAISE

74^e SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR

Thème : Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

DECLARATION DE :

Monsieur FINTAKPA LAMEGA Dékalèga,

Deuxième Conseiller à la Mission Permanente du Togo auprès des Nations Unies.

Vérifier au prononcé

NEW YORK, LE 25 OCTOBRE 2019.

La délégation togolaise voudrait, tout d'abord, féliciter le Secrétaire général pour son rapport A/74/496 élaboré en application de la résolution 73/201. Elle se réjouit également de l'inscription à l'ordre du jour de cette session, du point relatif au programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Monsieur le Président,

En devenant partie à la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux différents instruments juridiques adoptés sous les auspices de cette organisation, les Etats membres se sont engagés à diffuser le plus largement possible les dispositions de ces instruments qui constituent une source importante du droit international. Bien qu'il incombe aux Etats, en premier lieu, de faire connaître ce droit, certaines organisations internationales ont le mandat de les assister dans cette tâche et sont encouragées à prendre des initiatives dans ce sens.

C'est donc le lieu de saluer le travail acharné de la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, chargée de l'exécution du programme susmentionné.

Comme beaucoup d'autres, le Togo a, à plusieurs reprises, bénéficié et bénéficie encore de ce programme et peut à ce titre témoigner de ses retombées positives sur les jeunes universitaires, les enseignants du droit international ainsi que les diplomates des missions permanentes et des Ministères des affaires étrangères des pays en développement.

Le respect du droit international passe d'abord par sa connaissance. Aussi, les divers programmes de formation menés au titre du programme d'assistance constituent-ils pour les bénéficiaires, une opportunité unique permettant d'approfondir leur connaissance du droit international et de les outiller afin de mieux appréhender les questions qui se posent à eux dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

C'est pourquoi mon pays se réjouit du fait que le rapport du Secrétaire général souligne que les ressources inscrites au budget-programme permettront de financer les cours régionaux ainsi que le programme de bourses de perfectionnement en droit international pour l'année 2020.

Il appelle toutefois à accroître les efforts afin d'augmenter le nombre de bourses financées.

Monsieur le Président,

Le Togo est également honoré qu'un de ses citoyens ait bénéficié, cette année, de la dotation commémorative **Hamilton Shirley Amerasinghe** sur le droit de la mer et les affaires maritimes qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'expertise de fonctionnaires, chercheurs et universitaires des pays en développement qui travaillent dans le domaine du droit de la mer et des questions maritimes.

Cette bourse, reconnue pour les opportunités académiques et l'expérience pratique qu'elle offre, dépend essentiellement des contributions des Etats membres, des organisations intéressées ainsi que de celles des fondations et des particuliers.

C'est l'occasion de remercier toutes les bonnes volontés pour les efforts consentis dans l'optique d'une plus large compréhension du droit international et du droit de la mer en particulier.

S'agissant des autres activités menées au titre du Programme, la délégation togolaise voudrait, tout en saluant la création d'un réseau d'anciens participants aux programmes de formation, inviter la Division de la Codification à en faire un réseau dense, caractérisé par des liens forts entre ses membres, un réseau susceptible de devenir un véritable catalyseur d'opportunités.

Fort de ce qui précède, le Togo réitère son plein soutien au maintien et au renforcement du programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Enfin, ma délégation souscrit à la déclaration faite par la Palestine au nom du Groupe 77 et la Chine ainsi qu'à celle faite au nom des Etats d'Afrique.

Je vous remercie.